

DECISION N° 1148/26 /MINESEC DU 14 OCT 2020
portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SANAGA

CES D'AKAK

Directeur : Monsieur **FIOKO A DANG Lucien**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0612113M**, précédemment Censeur au LYCEE CLASSIQUE DE NANGA-EBOKO, poste crée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

CES DE BIDJOMBO

Directeur : Monsieur **BITTA NKOUMOU Joseph Roland**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0651699U**, précédemment Surveillant Général au LYCEE BILINGUE D'ABONG MBANG, poste crée.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NKAM

CES DE SIGA BONJO

Directeur : Monsieur **NJAKA MBELLA JOACHIM VINCENT DE PAUL**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0668127Y**, précédemment en service au LYCEE BILINGUE DE YABASSI, poste crée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-UEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA-MANTUNG

CES DE NWANTI

Directeur : Monsieur **ERNEST NGWA GWEI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0651292R**, précédemment Censeur au LYCEE DE TABENKEN, poste crée.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENCHUM

CES DE BENABINGE

Directeur : Monsieur **FOY Andrew ICHU**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0685276K**, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE WUM, poste crée.

CES DE BENAGUDI

Directeur : Monsieur **DUMA Felix GEHMI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0611351F**, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE WEH, poste crée.

CES DE LUTU

Directeur : Monsieur **ANYE IGNATIUS FOGHEMOH**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0575388T**, précédemment Censeur au LYCEE DE WUM, poste crée.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.
/-

14 OCT 2028

Yaoundé, le _____

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



NALOVA LYONGA, Ph.D